

Projet de coopération franco-qubécois  
en économie sociale et solidaire

***Rapport final présenté aux  
premiers ministres de France et du Québec***

**Soumis par le Comité directeur  
le 14 août 2001**

## Présentation

Le Projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire réunit des partenaires de la France et du Québec provenant de différents milieux : acteurs et actrices de terrain, chercheurs et chercheuses, syndicalistes, représentants et représentantes des pouvoirs publics. Rappelons que ce projet trouve son origine dans l'engagement des premiers ministres Lionel Jospin et Lucien Bouchard, en décembre 1998, « *d'impliquer dans la coopération institutionnelle les opérateurs et les opératrices du développement local, de la formation et de l'économie sociale et solidaire*<sup>1</sup> ». Le devis du projet est reproduit en annexe.

Le projet de coopération a été financé au Québec par le ministère du Conseil exécutif et le ministère des Relations internationales et, en France, par le ministère des Affaires extérieures. Les subventions devaient permettre d'assurer la réalisation des travaux d'un Comité directeur formé des représentants de quatre collèges : acteurs, chercheurs, syndicalistes et représentants des pouvoirs publics.

Les partenaires du projet pour le Québec étaient : le Chantier de l'économie sociale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), le ministère du Conseil exécutif, le ministère des Relations internationales, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉS-AC). Pour la France, les partenaires étaient : le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA/CNRS), le Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives (CNLAMCA), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) et l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES). La composition du Comité directeur pour la France et le Québec est présentée à la fin de ce rapport.

Les travaux ont été lancés en mars 1999 lors de la première réunion du Comité directeur, à Paris.

Les partenaires s'étaient fixé comme objectif ultime qu'au terme de la démarche, « *ils formulent, pour leurs institutions respectives, des recommandations favorables à la consolidation et au développement de l'économie sociale et solidaire* ». Entre 1999 et 2001, de nombreuses réunions, tant en France qu'au Québec, qui comportaient des visites de terrain, des rencontres avec des actrices et acteurs et des forums publics ont permis d'élaborer des rapports par collèges et des rapports synthèses.

---

<sup>1</sup> Gérald Larose, *Projet de coopération franco-québécoise sur l'économie sociale et solidaire*, juillet 1999

Le présent document constitue le rapport final du Projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire. Il est composé de trois parties et de plusieurs annexes :

- La première partie, intitulée **Synthèse et propositions**, présente les constats et les recommandations qui ont fait consensus chez les représentants et représentantes des quatre collèges membres du Comité directeur ;
- La deuxième partie est constituée des **rapports et recommandations** de chacun des quatre collèges (chercheuses et chercheurs, actrices et acteurs, syndical et gouvernemental) ;
- La troisième partie constitue le **rapport d'activité du projet de coopération**. Elle rappelle les objectifs et les grandes étapes du projet ainsi que les principales activités et réalisations du Comité directeur et des quatre collèges ;
- Les annexes reproduisent des documents issus des travaux des collèges.

Un rapport financier final sera produit pour chaque pays, lequel sera adressé aux deux gouvernements commanditaires dès que l'ensemble des dépenses auront été comptabilisées. Ces rapports financiers font partie intégrante du rapport final et y seront intégrés dès qu'ils seront disponibles.

# Table des matières

<b>PRESENTATION</b> .....	2
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>Synthèse et propositions</b> .....	6
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	
<b>Rapports des collèges</b> .....	10
I Collège des actrices et acteurs.....	11
II Collège des chercheuses et chercheurs.....	16
III Collège gouvernemental .....	22
IV Collège syndical .....	28
<b>TROISIEME PARTIE</b>	
<b>Objectifs, déroulement et bilan du projet</b> .....	33
I Rappel des grands objectifs du projet et de la démarche retenue.....	34
II Rappel des principales étapes du projet.....	35
III Bilan .....	37
1. Création d'un site Internet.....	37
2. Activités du Comité directeur et des collèges.....	38
a) Réunion du Comité de direction à Montréal (mars 2000) .....	38
b) Réunion du Comité de direction à Paris (septembre 2000) .....	39
c) Réunion des délégations élargies à Montréal (février 2001).....	40
d) Réunion des délégations élargies à Paris (mai 2001).....	41
<b>CONCLUSION</b> .....	43
<b>Composition du Comité directeur</b> .....	44

## ANNEXES

Gérald Larose, *Coopération franco-québécoise sur l'économie sociale et solidaire*, juillet 1999

### Collège des actrices et acteurs

- Paul Picard, *Les outils de l'émergence et du développement dans et pour l'économie sociale et solidaire* (document intermédiaire, échanges franco-québécois 5 - 9 février 2001)
- Paul Picard et Rémi Laurent, *Vers une nouvelle solidarité ou l'Économie sociale et solidaire comme lieu d'innovations*, mai 2001
- Geneviève Huot en collaboration avec Ève Girard, *Rapport de recherche sur les passerelles au sein de l'économie sociale québécoise*, mai 2001

### Collège des chercheuses et chercheurs

- Yves Vaillancourt et Louis Favreau, *Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire*, avril 2000
- Philippe Chaniel et Jean-Louis Laville, *Économie sociale et solidaire : le modèle français*, mai 2001
- Martine D'Amours, *Économie sociale au Québec, Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire*, juin 2001
- Christian Jetté, Yvan Comeau et Lucie Dumais, *Guide des dimensions évaluatives des organismes et des entreprises oeuvrant dans les services de proximité*, mai 2001
- Marie Bouchard et Lucie Dumais, *Rapport sur les enjeux méthodologiques*, mai 2001
- Laurent Fraisse, *Les enjeux politiques de l'évaluation* (document de travail), mai 2001

### Collège gouvernemental ou des pouvoirs publics

- Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, *Politique publique et économie sociale et solidaire* (document provisoire), Secrétariat d'État à l'Économie Solidaire, avril 2001
- Ministère du Conseil exécutif du Québec, *Moins de silos et plus de réseaux*, mai 2001

### Collège syndical

- Confédération des syndicats nationaux (CSN), Fiches syndicales québécoises
- Confédération française démocratique du travail (CFDT), Fiches syndicales françaises

**PREMIÈRE PARTIE**

**Synthèse et propositions**

## PREMIÈRE PARTIE — SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

### 1. Pour une définition large et inclusive de l'économie sociale et solidaire

- 1.1 La diversité des pratiques issues d'histoires, de territoires, d'expériences, de statuts, différents sont une richesse de l'économie sociale et solidaire. Dans cette diversité, le Comité directeur retient quatre éléments structurants qui fondent une cohérence de ce secteur :
- la propriété collective et l'impartageabilité du patrimoine,
  - le partage équitable des richesses créées en fonction des personnes et non du capital,
  - la liberté d'adhésion des personnes et la gestion démocratique des groupements,
  - l'autonomie de gestion face à l'État et des rapports renouvelés avec les pouvoirs publics.
- 1.2 Pour tenir compte de cette richesse et mieux la valoriser, le Comité directeur entend promouvoir une définition large et inclusive de l'économie sociale et solidaire. Le grand ensemble de l'économie sociale et solidaire réunit en effet des organismes et des entreprises qui ont des identités, des finalités, des principes et des modes de fonctionnement et des stades de développement différents, mais qui sont unis par des valeurs et un projet communs.
- 1.3 Les pouvoirs publics adaptent leurs dispositifs pour tenir compte de cette diversité et de leurs priorités propres.
- 1.4 Pour qu'elles soient partie prenante d'un nouveau modèle de développement plus solidaire et démocratique, les composantes de cette économie sociale et solidaire ont intérêt à renforcer ou à construire des passerelles entre elles :
- mutualisation des ressources financières en vue de favoriser le développement de projets innovants,
  - mise en réseau de ressources humaines et de compétences,
  - intensification de lieux de concertation et d'expression commune,
  - développement de réseaux de coopération et de solidarité internationale,
  - hybridation des économies marchandes, non marchandes et non monétaires.

### 2. Pour l'élargissement du dialogue civil et social

La présence syndicale dans le champ de l'économie sociale et solidaire est légitime. Ensemble, les acteurs syndicaux et ceux de l'économie sociale et solidaire entendent constituer des interlocuteurs reconnus du développement d'une démocratie citoyenne plus active et d'une nouvelle gouvernance, en interface avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs sociaux.

### **3. Pour une reconnaissance stratégique de l'économie sociale et solidaire**

- 3.1 De façon comparable aux politiques conduites en faveur du secteur privé classique, l'État peut recourir aux politiques budgétaire, fiscale, sociale et éducative en vue de reconnaître et de favoriser le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire.
- 3.2 En particulier, le moment est venu d'intégrer l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des politiques éducatives, spécialement dans les programmes publics d'enseignement, tant au niveau secondaire que supérieur.
- 3.3 De plus, parce que le développement de l'économie sociale et solidaire a besoin de cohérence et de continuité, le Comité directeur retient l'idée que l'État inscrive l'économie sociale et solidaire dans ses différents plans stratégiques de développement.
- 3.4 La reconnaissance stratégique nécessite de nouvelles articulations entre les dynamiques des territoires et celles des secteurs.

### **4. Pour mieux reconnaître**

- 4.1 Compte tenu de l'importance actuelle de ce secteur, le Comité directeur recommande que soient déployés de nouveaux moyens afin d'améliorer la connaissance statistique et l'observation qualitative de cette réalité.
- 4.2 Il y a spécialement lieu d'investir pour élaborer et expérimenter de nouveaux outils d'évaluation permettant de mesurer la contribution spécifique du secteur de l'économie sociale et solidaire.
- 4.3 Il est ainsi proposé de soutenir, avec l'appui des partenaires sociaux et publics, un projet d'évaluation comparative entre les entreprises issues des secteurs public, privé et de l'économie sociale et solidaire. Le secteur des services de proximité devrait constituer le premier projet comparatif.

### **5. Pour des suites à la coopération franco-québécoise**

- 5.1 Les collègues conviennent de poursuivre leur coopération. Pour cela ils saisiront toutes les opportunités, en particulier les ressources existantes ou à venir sur les programmes auxquels ils accèdent.
- 5.2 Pour donner des suites à la coopération, il est proposé que soit organisée chaque année, une rencontre franco-québécoise de l'économie sociale et solidaire qui réunisse tout particulièrement des acteurs, des syndicalistes, des chercheurs, des représentants

des instances territoriales et des représentants de l'État. Cette rencontre devra être l'occasion de faire l'état des principales évolutions dans le secteur et de renforcer des coopérations, en particulier entre des entrepreneurs dans différents secteurs et territoires (environnement, commerce équitable, tourisme social, NTIC).

- 5.3 Le Comité directeur souhaite la mise en place d'un observatoire franco-qubécois de l'économie sociale et solidaire. Cet observatoire se nourrira des travaux déjà engagés par la coopération actuelle (par exemple le site Internet), des rencontres annuelles qui se mettront en place, et devrait être l'occasion de développer des dispositifs de type ARUC (Alliance de recherche universités-communautés).

## **6. Pour un rayonnement international de la coopération France-Québec en économie sociale et solidaire**

Ce projet de coopération a permis de constituer un premier rayonnement international au-delà du Québec et de la France.

Le Comité directeur souhaite, pour l'avenir, que cette coopération permette d'amplifier une meilleure reconnaissance de l'économie sociale et solidaire auprès des trois Amériques et sur le continent européen.

Le Comité directeur se félicite de la succession de manifestations internationales consacrées à l'économie sociale et solidaire et souhaite que des liens de continuité soient établis entre elles (Tours – France, Gävle – Suède, Québec – octobre 2001). Ces coopérations devraient progressivement déboucher sur un discours commun aboutissant à une meilleure prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les organisations internationales.

**DEUXIÈME PARTIE**

**Rapports des collègues**

## DEUXIÈME PARTIE — RAPPORTS DES COLLÈGES

# I - Rapport du Collège des actrices et acteurs

### *Pour la reconnaissance de toute notre place dans une économie plurielle*

#### LES CONSTATS

Les rapports économiques et la « marchandisation » envahissent l'ensemble de la société. L'argent devient de plus en plus le symbole exclusif de la réussite sociale et la seule valeur de référence.

*Jadis, « ce qui avait de la valeur n'avait pas de prix..... aujourd'hui ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur ».*

Le système d'évaluation de la richesse dans nos sociétés se réduit depuis un demi-siècle à mesurer les flux monétaires sans se préoccuper de la nature des flux (voir rapport Viveret sur la richesse). On en vient à compter comme richesse la destruction de la nature, les dégâts sur la santé, voire les guerres. Licencier, c'est faire preuve de bonne gestion, et la bourse le salue comme tel. Les rapports financiers à court terme sont les seules références « opposables » : prêter aux pauvres et à ceux qui en ont le plus de besoin est une « faute de gestion ».

Sans méconnaître les apports de l'économie libérale au développement, force est de constater qu'aujourd'hui le prix à payer pour une mondialisation incontrôlée est la remise en question des progrès sociaux réalisés dans les pays développés et la production de dégâts humains et écologiques, en particulier dans les pays du Sud. Cette économie basée sur le rendement à court terme de l'argent soulève de plus en plus de protestations, voire de la révolte ou, même pire, du désengagement civique. De plus, on a du mal à percevoir une alternative hors des systèmes économiques étatiques de plus en plus affaiblis au profit de privatisations et sous les coups de la mondialisation par l'atténuation ou l'effacement des frontières et de ceux qui peuvent ralentir les échanges de capitaux de biens et de services.

Pourtant, l'économie ne se résume pas à un face-à-face entre entreprise d'État et entreprise privée à but lucratif. Il existe bien une autre forme économique : l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire s'inscrit donc dans une économie plurielle caractérisée par une pluralité de formes de propriété et de circulation des biens et services. L'économie « réelle » ne peut se résumer à la somme de l'entreprise privée à but lucratif et de l'entreprise publique de l'État.

L'économie sociale et solidaire peut s'inscrire en partie dans l'économie de marché mais elle ne saurait s'y enfermer, car cela entraînerait des phénomènes de banalisation et d'atténuation de sa portée transformatrice.

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

Selon la définition de Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins, il existe trois formes de systèmes économiques fondamentaux repérés en fonction des détenteurs du pouvoir :

- L'économie d'État : le pouvoir est à l'État ;
- L'économie capitaliste : le pouvoir est aux détenteurs de capital selon la proportion de ce capital détenue ;
- L'économie sociale et solidaire : le pouvoir est aux personnes, usagers et usagères, coopérateurs et coopératrices, adhérents et adhérentes, organisés en regroupement.

Les expressions « économie sociale », « solidaire », « communautaire » sont utilisées en France et au Québec pour regrouper des structures de formes juridiques différentes que sont les associations, les mutuelles et les coopératives de même que certaines initiatives qui ont pris d'autres statuts mais dont les valeurs et les pratiques sont identiques. Le premier point commun entre ces structures, c'est qu'elles sont toutes des groupements de personnes, de femmes et d'hommes, de citoyens et de citoyennes.

L'économie sociale et solidaire est une composante à part entière de l'économie. Elle ne saurait être un champ d'intervention réservé à certains publics ou au traitement de problèmes particuliers. Elle concerne tous les citoyens. Ces organisations ont été créées le plus souvent pour répondre à des besoins non satisfaits et souvent vitaux. Elles initient de nouvelles pratiques et interviennent sur la base de l'intérêt collectif, qui peut parfois s'étendre à l'intérêt national. Leurs pratiques ont trouvé un essor dans leur réponse à la crise économique, mais elles ne peuvent pas être réduites à la lutte contre l'exclusion. En effet, elles portent un projet de société inclusif dans l'auto-organisation de la société civile.

Ces activités ont en commun de s'élaborer en se démarquant du modèle économique dominant : elles se situent loin, en effet, de la recherche du profit et privilégient avant tout des réponses de proximité qui solidarisent la construction économique à son environnement. Elles instituent de nouveaux modes de redistribution, centrés sur les besoins des hommes et des femmes, librement choisis et démocratiquement arbitrés. Ces activités s'appuient sur le capital humain et social, non financier.

À ce titre, nous sommes une partie intégrante, avec l'économie de type capitaliste et l'économie d'État, d'une économie plurielle.

## **NOS PRINCIPES ET NOS VALEURS**

L'économie sociale et solidaire est soutenue par des valeurs qui placent l'individu et son bien-être, plutôt que la rentabilité de placements financiers, au cœur des dispositifs. Elle génère donc un ensemble de pratiques alternatives de création et de redistribution de richesses sociales et économiques. Aussi ces pratiques sont-elles garantes et porteuses d'un système politique démocratique et des libertés individuelles et collectives. L'économie sociale et solidaire, c'est ensemble produire autrement, échanger autrement et participer autrement dans un souci de démocratie et de citoyenneté active.

Compte tenu de la diversité des pratiques issues d'histoires, d'expérimentations et de territoires différents qui font sa richesse, nous avons fait le choix de souligner certains éléments structurants qui fondent la cohérence du secteur et nous rassemblent :

- La propriété collective et le patrimoine inaliénable ;
- Le partage équitable des richesses créées en fonction des personnes et non du capital ;
- La liberté d'adhésion des personnes et la gestion démocratique des groupements ;
- L'autonomie de gestion face à l'État et les rapports renouvelés avec les pouvoirs publics.

## **LES DÉFIS ACTUELS**

### **Parler d'une même voix dans la richesse de la diversité**

Notre premier défi est bien de vivre notre diversité, non pas comme source d'oppositions, mais plutôt comme une richesse, d'en faire un atout et de parler d'une seule voix tout en maintenant des pratiques diverses, avec pour objectif de développer une crédibilité auprès des pouvoirs publics et du grand public.

L'unité, la dynamique du mouvement de l'économie sociale et solidaire, ne peut se faire qu'à travers la définition d'un projet commun de société dépassant les divers champs d'activités, l'histoire, les statuts et toutes les spécificités de chacune des structures. Notre défi consiste à harmoniser nos pratiques avec nos valeurs et à développer nos solidarités dans le respect de nos différences.

Nous avons aussi à développer des pratiques environnementales conséquentes avec un souci de développement écologique durable et de solidarité Nord-Sud.

### **Faire connaître et reconnaître la place de l'économie sociale et solidaire au sein de nos sociétés respectives**

Malgré son histoire, ses réalisations et ses pratiques, l'économie sociale et solidaire est peu connue et ne bénéficie pas d'une reconnaissance à la hauteur de sa réalité.

Notre défi est d'intensifier nos réseaux et nos pratiques d'information, de formation et de communication afin de relever le niveau de compréhension de notre projet commun chez nos propres membres, adhérents et partenaires, ainsi que chez les décideurs et le grand public, et d'accroître leur degré d'adhésion à ce projet.

### **Replacer la personne comme finalité de l'action politique et économique**

L'économie sociale et solidaire prend toute sa légitimité parce qu'elle entend replacer la personne comme finalité de l'action politique et économique. Elle combat donc la représentation dominante de l'économie capitaliste dans la société de marché et travaille à lui substituer une économie plurielle, qu'il s'agisse des plus petites initiatives locales ou d'organisations internationales.

### **Renouveler le rapport avec les pouvoirs publics**

L'économie sociale et solidaire ne se pose aucunement en substitution à l'intervention publique. Au contraire, elle veut se développer en articulation avec une action publique renouvelée. Pour elle, l'engagement citoyen ne peut générer des changements à la hauteur des défis actuels que s'il est complété par de nouvelles formes de régulation publique aux niveaux local, national et international.

Il ne s'agit pas, comme dans le néolibéralisme, d'opposer la société civile et l'État mais, à l'inverse, d'approfondir des complémentarités entre le marché, l'État et l'économie sociale et solidaire. Elle demande donc la reconnaissance publique de la place et de la contribution de l'économie sociale et solidaire dans une économie plurielle.

## **LES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR RELEVER LES DÉFIS**

### **Construire des passerelles :**

#### *Renforcement des alliances entre les chercheurs et les praticiens*

Cette coopération a démontré la pertinence des outils d'alliance entre chercheurs et praticiens (ex. : ARUC au Québec). Elle a mis en évidence l'impérieuse nécessité d'en construire un en France et de donner des moyens dans nos deux pays permettant de développer les échanges entre ces outils, alimentant les travaux d'un futur observatoire en économie sociale et solidaire.

Les premiers objets de ces échanges devraient porter sur :

- l'évolution de l'entrepreneuriat collectif selon les milieux et les outils de son émergence et de son développement ;
- l'analyse et le développement des potentialités des femmes dans ces secteurs ;

- le développement d'une démarche conjointe sur les guides d'évaluation.

### *Création d'alliances entre les composantes de l'économie sociale et solidaire*

La volonté de faire alliance entre les différentes composantes de l'économie sociale s'est exprimée en rappelant l'importance de reconnaître la spécificité de chacune de ces composantes (leurs pratiques, leurs outils de développement, etc.). Ainsi, outre des passerelles à construire et à développer afin de permettre aux différents secteurs de bénéficier des forces propres à chacun des secteurs, de telles alliances pourront, entre autres, dynamiser la coopération internationale.

**Entreprendre une démarche vers la création d'un observatoire franco-québécois sur l'économie sociale et solidaire**, carrefour des échanges entre praticiens, chercheurs, syndicats et pouvoirs publics, premier pas vers la création d'un observatoire international. Celui-ci pourra contribuer notamment à définir des critères d'identification et d'évaluation internationaux conformes aux finalités du secteur.

**Capitaliser et mutualiser les acquis des coopérations franco-québécoises existantes ou en émergence** permettant une participation accrue des acteurs de terrain, notamment dans les domaines suivants :

- Tourisme social
- Environnement et gestion des matières résiduelles
- Initiatives de femmes
- Nouvelles technologies de l'information et des communications
- Commerce équitable
- Innovations sociales et coopératives

Cette mise en commun des acquis et des connaissances doit servir à favoriser l'émergence et le développement de réseaux internationaux d'économie sociale et solidaire.

## **II - Rapport du Collège des chercheuses et chercheurs**

Le constat dont partent les chercheurs est que la mondialisation néo-libérale et la « marchandisation » croissante de la vie sociale font peser des menaces inédites sur le devenir des sociétés contemporaines. C'est dans ce contexte que prend sens une réflexion globale sur l'économie sociale et solidaire. Plus précisément, les chercheurs ont mis en commun leurs observations et leurs analyses dans le cadre d'un double mandat formulé par le Comité directeur du projet France-Québec en économie sociale et solidaire :

- 1) Circonscrire les caractéristiques fondamentales des modèles français et québécois de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- 2) Identifier des dimensions et des indicateurs d'évaluation dans les domaines des services de proximité.

Cette contribution rappelle les principaux éléments des divers documents produits au cours des 18 derniers mois<sup>1</sup>. Ces textes et les échanges tenus à Paris avec les autres collègues du projet France-Québec amènent le Collège des chercheurs à proposer quelques recommandations concernant la définition de l'économie sociale et solidaire, l'évaluation de même que les dispositifs de recherche, de formation et de diffusion.

### **1. Une définition large et inclusive de l'économie sociale et solidaire comme condition d'un modèle de développement solidaire et démocratique**

Bien que de nombreuses recherches aient pu permettre de mieux cerner la réalité de l'économie sociale et solidaire ces deux dernières décennies, il apparaît que les incompréhensions qui la concernent de même que les principaux obstacles à son essor, aujourd'hui comme hier, résident dans le décalage persistant entre les constats empiriques et les représentations dominantes. Celles-ci renforcent la « marchandisation » de

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les modèles nationaux de développement, les documents produits portent sur l'histoire et l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire en France et au Québec en s'intéressant constamment à la définition de l'économie sociale et solidaire (voir les documents de Laville et Chaniel, mai 2001 et de D'Amours, 2001), le modèle d'économie sociale et solidaire qui s'est constitué au fil des ans en France et au Québec (textes de Vaillancourt et Favreau, 2000 et de Laville et Chaniel, 2001) et les rapports entre l'État et l'économie sociale et solidaire (texte de Vaillancourt, février 2001). En ce qui a trait à l'évaluation, des textes ont été écrits et discutés par le Collège sur les sujets suivants : les enjeux politiques et méthodologiques de l'évaluation des impacts économiques et sociaux de l'économie sociale et solidaire dans une perspective comparative soucieuse de tenir compte de l'économie plurielle (textes de Laville, Gardin et Fraisse, 2000 ; Jetté, Dumais et Vaillancourt, 2001 ; Roustang, avril 2001) ; les enjeux politiques de l'évaluation (Fraisse, mai 2001) ; les enjeux méthodologiques de l'évaluation (Bouchard et Dumais, mai 2001) ; un guide d'évaluation des services de proximité dans une perspective plurielle et comparative (Jetté et Comeau, mai 2001).

l'économie, laquelle offre alors peu d'espace pour envisager l'articulation des composantes économiques réelles dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire, sur le plan micro, et dans l'économie plurielle, sur le plan macro.

Un cloisonnement est encore fait dans les pays francophones entre ce que seraient l'économique et le social au sein même de l'économie sociale et solidaire. Ce cloisonnement épouse des formes différentes d'une société à l'autre. En France, il y a le cloisonnement entre les entreprises d'économie sociale et solidaire qui vivent dans l'économie de marché, d'une part, et les associations, d'autre part. Au Québec, il y a le cloisonnement entre les entreprises d'économie sociale des premières générations, les entreprises d'économie sociale en émergence et les organismes communautaires autonomes. En Belgique, il y a le clivage entre l'économie sociale marchande, d'une part, et l'économie sociale non marchande, d'autre part. Comme le montre la rétrospective historique, ces coupures ont largement contribué à la réduction de la portée de l'économie sociale et solidaire et constituent un handicap qu'il est nécessaire de dépasser.

Dans un contexte où le développement de l'emploi et de la cohésion sociale repose pour une bonne part sur la croissance des services relationnels — comme l'ont prouvé certaines enquêtes de la Commission des communautés européennes —, les associations obtiennent, en matière de création d'emplois et de pérennité des activités, des résultats meilleurs que les entreprises privées à but lucratif. Pourtant, « l'amateurisme » et « les problèmes de gestion » des associations continuent souvent à être considérés comme des sources de difficultés par les pouvoirs publics. Cette mise en cause est récurrente tandis qu'il existe peu d'analyses des échecs des entreprises privées et des limites des organismes publics dans ces domaines.

Face à ces obstacles, en affirmant la légitimité de plusieurs logiques économiques, l'approche de l'économie plurielle a élargi les horizons des modèles de développement et des entreprises pratiques. Un modèle de développement prenant diverses formes selon les sociétés et que l'on qualifie de solidaire se démarque à la fois du modèle néo-libéral, où la création de nouveaux marchés est l'unique perspective pour l'économie sociale, et du modèle étatiste, où le rôle de l'économie sociale est limité à la seule gestion de la pauvreté.

L'économie plurielle s'attaque à la segmentation entre l'économique (qui serait production de richesses) et le social (qui serait générateur de coûts) en réintroduisant une complémentarité entre différentes économies pour construire une société équilibrée et cohésive. Elle atteste de ce que la trajectoire à suivre n'est pas l'intégration sur le marché. S'il est normal que des sociétés de personnes aient accès au marché comme les sociétés de capitaux, cette évolution n'est pas la panacée pour toutes les organisations. Par exemple, nombre d'études menées en Europe comme en Amérique mettent en évidence que la pérennisation des services aux personnes par la seule stratégie de l'autofinancement a des effets pervers : l'écramage des publics, la sélection des clientèles solvables, le rétrécissement de l'accessibilité aux services pour les personnes à faibles revenus, voire l'atteinte aux droits des usagers et des salariés.

Les initiatives citoyennes qui se sont reconnues dans l'économie solidaire, en France, et dans les organismes communautaires et coopératifs, au Québec, ont aidé à retrouver des mobilisations volontaires, dont témoigne l'effervescence associative et coopérative sur le terrain, et à renouer le dialogue avec des mouvements sociaux qui avaient déserté une économie sociale trop institutionnalisée. Trois aspects ont été mis en avant : le fonctionnement démocratique au-delà des seuls statuts ; la nature de l'activité, qui peut revêtir une dimension d'utilité sociale ; l'inscription dans un modèle de développement socialement et écologiquement durable.

Dans ce cadre, les ressources non marchandes ne sont pas une dépense mais peuvent être un investissement pour la collectivité si l'on passe d'une logique de subventions à une logique de convention d'objectifs (péréquation et mutualisation entre usagers, innovation, rémunération des bénéfices collectifs engendrés par l'activité, etc.). Le drainage des ressources non monétaires, le bénévolat, est à appréhender comme un atout spécifique par rapport aux entreprises privées et publiques. À l'heure où se diffusent les analyses qui déplorent le déclin du « capital social » (c'est-à-dire des réseaux de coopération) dans les sociétés contemporaines, les initiatives participent à une création et à un renforcement de ce capital social, et ce, dans une perspective de démocratisation.

C'est pourquoi, il semble plus que jamais essentiel de conforter l'approche de l'économie plurielle, dont la pertinence tient à l'articulation entre une critique de la mondialisation néolibérale et une capacité de propositions concrètes pour bâtir une économie humaine et solidaire.

Il est également primordial de défendre, dans le débat international, la notion d'économie sociale et solidaire, vaste ensemble qui ne fait sens que s'il est appréhendé dans son unité sans nier sa diversité, comme il a été mentionné dans l'*Appel québécois pour une économie sociale et solidaire*. Autrement dit, il s'agit de refuser tout découpage en sous-ensembles qui reproduisent les phénomènes d'insignifiance et de marginalisation qui ont trop affecté l'économie sociale et solidaire dans le passé.

**IL EST PROPOSE DE PROMOUVOIR UNE DEFINITION LARGE ET INCLUSIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TENANT COMPTE DE DIFFERENTES SENSIBILITES. ELLE MISE SUR DE MEILLEURES PASSERELLES ENTRE SES COMPOSANTES ET FAIT APPEL A L'HYBRIDATION DES ECONOMIES (MARCHANDE, NON MARCHANDE ET NON MONETAIRE). A CES CONDITIONS SEULEMENT, ELLE EST PARTIE PRENANTE D'UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOLIDAIRE ET DEMOCRATIQUE.**

## **2. Pour l'expérimentation d'un guide d'évaluation concernant les services de proximité**

L'un des premiers constats à faire en matière d'évaluation est que les indicateurs ne sont jamais neutres mais comprennent un fondement politique. Le simple fait de décider de ce qui compte et de ce qui ne compte pas implique un jugement de valeur. L'évaluation n'est

donc pas un processus neutre et objectif, mais plutôt une construction sociale. Même si leur contribution reste modeste étant donné l'ampleur des travaux devant être effectués si on veut disposer d'outils pleinement satisfaisants, les synthèses du Collège des chercheuses et chercheurs faites dans le cadre du comité France-Québec ont permis de dégager certaines conditions d'exercice d'une évaluation des entreprises et des organismes de l'économie sociale et solidaire non seulement sur la base des objectifs et de spécificités propres à ces entreprises, mais aussi dans une perspective comparative avec les entreprises des secteurs public et privé. Cet exercice exige un élargissement des méthodologies classiques, axées prioritairement sur le décompte d'un certain nombre d'indicateurs d'ordre économique et quantitatif (PIB, investissements en capital financier, nombre d'emplois, etc.), afin de prendre en compte les aspects innovants des pratiques et l'impact sociétal des activités d'entreprises provenant de l'un ou l'autre de ces secteurs.

Ces considérations d'ordre méthodologique ont également des répercussions importantes au plan politique puisque les méthodes d'évaluation choisies, qu'elles soient de nature qualitative ou quantitative, revêtent toujours une certaine part de subjectivité émergeant à partir des représentations et du sens donné à l'action par les acteurs et les chercheurs concernés par ces évaluations. Cette subjectivité doit donc être débattue par les acteurs impliqués dans un contexte d'évaluation négociée permettant une validation des outils de collecte de données et d'analyse et du cadre d'interprétation.

C'est donc à une pluralité d'indicateurs et de méthodes que les chercheurs doivent faire appel s'ils veulent être en mesure de saisir la globalité des réalités organisationnelles, institutionnelles et sociétales des entreprises et organismes provenant des secteurs privé, public et de l'économie sociale et solidaire. La mise en opération de cette pluralité méthodologique implique le développement de processus de partenariat avec les acteurs issus de ces trois secteurs ainsi qu'un engagement des pouvoirs publics à emprunter cette voie.

Compte tenu des éléments exposés précédemment, il est proposé :

- 1. DE VOIR L'ÉVALUATION PARTICIPATIVE COMME PARTIE PRENANTE DES PLANS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PARTICULIÈREMENT EN CAS D'APPUI PUBLICS.**
- 2. DE SOUTENIR, AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SOCIAUX ET PUBLICS, UN PROJET D'ÉVALUATION COMPARATIVE ENTRE LES ENTREPRISES ISSUES DES SECTEURS PUBLIC, PRIVÉ ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. DANS LE CADRE DES SUITES DU PROJET DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOIS, IL EST PROPOSÉ D'EXPÉRIMENTER LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE MIS AU POINT PAR LE COLLÈGE DES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS POUR ÉVALUER LES SERVICES DE PROXIMITÉ.**
- 3. QU'À PARTIR DE CETTE EXPÉRIMENTATION ET DE TRAVAUX DE RECHERCHE PERTINENTS, DES INDICATEURS SOCIAUX PLURIELS JETTENT LES BASES D'UN OBSERVATOIRE FRANCO-QUÉBÉCOIS EN VUE D'UN AUTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.**

### **3. Promouvoir l'économie sociale et solidaire dans la recherche, la formation et la diffusion**

L'évolution de l'économie sociale et solidaire au cours des dernières années en France et au Québec et les défis liés à l'inscription de cette dernière dans un modèle de développement solidaire et démocratique représentant une alternative aux modèles néo-libéral et étatiste exigent que les milieux de l'enseignement et de la recherche, avec l'appui des pouvoirs publics, développent de nouveaux dispositifs.

Les intervenants, gestionnaires et dirigeants des entreprises et organismes de l'économie sociale et solidaire ressentent vivement le besoin, dans le contexte des transformations présentes, d'avoir accès à des filières de formation novatrices dans lesquelles les valeurs et les façons de faire de l'économie sociale et solidaire sont prises en considération de manière conséquente. On sait que, dans les institutions de formation tant françaises que québécoises, il existe des filières de formation régulières et sur mesure adaptées aux besoins des entreprises du secteur privé à but lucratif ou du secteur public. Mais, jusqu'à tout récemment, les grandes institutions d'enseignement se sont encore trop peu adaptées aux besoins de transfert de connaissances exprimés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. En ce sens, les pratiques de l'économie sociale et solidaire tant en France qu'au Québec interpellent les filières de formation traditionnelles en économie, en gestion et en intervention sociale de manière à ce qu'elles s'adaptent à la spécificité des diverses composantes de l'économie sociale et solidaire et à leurs besoins dans le contexte actuel. Ces nouveaux programmes de formation doivent être pensés conjointement par les acteurs de terrain de l'économie sociale et solidaire, d'une part, et les responsables des institutions de formation, d'autre part. L'exemple du nouveau diplôme de formation de dirigeants associatifs développé à l'IEP de Paris ou celui de la MBA pour cadres des entreprises collectives à l'UQAM représentent des innovations qui pourraient être reconnues et diffusées tant en France qu'au Québec.

C'est pourquoi il est proposé de :

- 1. DEVELOPPER, DANS LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR, LES CONTENUS DE FORMATION EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.**
- 2. RENFORCER AU QUEBEC ET CREER EN FRANCE DES FILIERES COHERENTES ET INTEGREES DE SOCIO-ECONOMIE POUR QUE CETTE DERNIERE SOIT RECONNUE COMME UNE DISCIPLINE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE A PART ENTIERE.**
- 3. REPERTORIER ET DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE FORMATION CONTINUE SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.**

Sur le plan de la recherche, le Collège des chercheurs et chercheuses a eu l'occasion de constater lors de la visite de la délégation française au Québec en février 2001 que certaines innovations québécoises sur le plan de la recherche en partenariat, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire entre autres, suscitaient un immense intérêt du côté des vis-

à-vis français de tous les collègues (chercheurs, administration publique, syndical et acteurs de terrain)<sup>2</sup>. De même, les chercheurs québécois ont trouvé inspirantes certaines expériences permettant de jumeler les dimensions sectorielles et territoriales du développement de l'économie sociale et solidaire.

- 1. DU COTE FRANÇAIS, IL EST PROPOSE DE S'INSPIRER DU MODELE DE L'ARUC EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU QUEBEC POUR QUE LES DECIDEURS PUBLICS SOUTIENNENT DES INFRASTRUCTURES DE COOPERATION ENTRE LES CHERCHEURS ET DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.**
- 2. DU COTE QUEBECOIS, IL EST PROPOSE DE POUSSER LES RECHERCHES SUR DEUX QUESTIONS PRIORITAIRES : A) LES RAPPORTS ENTRE LA DEFINITION LARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE RETENUE AU SOMMET DE 1996 ET SON INSTITUTIONNALISATION ULTERIEURE; B) L'ARTICULATION ENTRE LES DIMENSIONS SECTORIELLES ET TERRITORIALES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN RELEVANT NOTAMMENT LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES FAITS EN FRANCE.**
- 3. QU'EN FRANCE ET AU QUEBEC DES MOYENS SOIENT PREVUS POUR ASSURER LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE CE PROJET DE COOPERATION.**

#### **Chercheurs et chercheuses du Québec**

Marie BOUCHARD, professeure, UQAM  
 Yvan COMEAU, professeur, Université Laval  
 Martine D'AMOURS, chercheure, INRS  
 Lucie DUMAIS, chercheure, UQAM  
 Christian JETTÉ, chercheur, UQAM  
 Yves VAILLANCOURT, professeur, UQAM

#### **Chercheurs de la France**

Philippe CHANIAL, maître de conférences,  
 Université de Caen  
 Laurent FRAISSE, chercheur, CRIDA/LSCI  
 Jean-Louis LAVILLE, chercheur,  
 CRIDA/LSCI  
 Guy ROUSTANG, chercheur, LEST,  
 Aix-en-Provence

---

<sup>2</sup> Nous faisons notamment référence ici à une expérience comme celle de l'Alliance recherche universités communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) qui est reconnue et soutenue au Québec depuis janvier 2000, et cela, pour une période de trois années renouvelable. L'ARUC en économie sociale est une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances en économie sociale. Elle a comme objectifs de produire des savoirs neufs qui seront utiles au développement des collectivités, de favoriser le partage des connaissances entre les universités et la communauté et de soutenir le développement du modèle québécois d'économie sociale. L'ARUC en économie sociale est constituée de membres provenant tant du milieu universitaire que du milieu communautaire. Ses principaux partenaires sont pour le milieu universitaire : l'UQAM, l'UQAH, l'UQAC et l'Université Concordia. Pour la communauté, on retrouve : le Chantier de l'économie sociale, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et le Fonds de solidarité, la Confédération des syndicats nationaux et Fondation ainsi que Solidarité rurale. À ces partenaires principaux se greffent une vingtaine de partenaires sectoriels ou spécialisés.

## III - Rapport du Collège gouvernemental

### *Moins de silos, plus de réseaux*

#### Introduction

Le présent texte rassemble les constats et les propositions du Collège gouvernemental du programme de coopération France-Québec sur l'économie sociale et solidaire.

Ce texte a été rédigé conjointement par les deux délégations québécoise et française à l'issue de deux fois deux déplacements dans les deux pays et de nombreuses réunions de travail. C'est un texte commun. Par ailleurs, chaque délégation a rédigé un texte spécifique qui complète ce rapport. Ces textes sont reproduits en annexe.

Le Collège gouvernemental constate que, dans chacun des deux pays, des signes importants ont été donnés au cours de ce programme : la création d'un secrétariat d'État à l'économie solidaire en France ; la désignation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances comme responsable de l'économie sociale au Québec.

La coopération France-Québec peut être l'occasion de prolonger et d'amplifier ces avancées par les échanges qu'elle permet et par la formulation d'orientations regroupées autour des six points suivants :

- Connaissance et reconnaissance de l'économie sociale et solidaire
- Délimitation du champ et principes d'action
- Gouvernance publique et économie sociale et solidaire
- Animation territoriale
- Soutien au développement des ressources humaines
- Inscription de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques d'éducation

#### 1. Connaissance et reconnaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est perçue par le Collège gouvernemental comme ayant un potentiel de développement qui n'est que partiellement réalisé. Pour dépasser cette situation, les délégations québécoise et française prennent position pour que le secteur de l'économie sociale et solidaire bénéficie d'une plus grande visibilité au sein de l'appareil gouvernemental dans toutes ses composantes et au sein de la société en général.

1.1 Pour les pouvoirs publics, appuyer le développement de ce secteur passe donc d'abord par l'effort d'une meilleure **reconnaissance** au Québec et en France, c'est-à-

dire **identifier des interlocuteurs, définir des lieux de concertation**, poursuivre la mise en place des outils de développement, de financement, de formation.

- 1.2 La reconnaissance sera d'autant plus grande que progressera la connaissance du secteur sur les plans **statistique et qualitatif**. L'exemple de l'effort déployé en France en matière de statistiques sexuées montre que cela est possible dès lors que la volonté politique existe.

## 2. Délimitation du champ et principes d'action

- 2.1 **Il n'incombe pas aux pouvoirs publics de se substituer aux acteurs de l'économie sociale et solidaire pour définir leur identité et leur projet.** En revanche, les délégations française et québécoise sont d'accord pour affirmer que la mise en œuvre d'une politique publique de soutien à ce secteur nécessite de clarifier ses frontières. Elles s'accordent pour définir le secteur d'économie sociale et solidaire et les structures qui le composent par une démarche de « faisceau d'indices », ou multicritère, qui laisse une certaine souplesse dans l'interprétation des définitions et conjugue plusieurs niveaux : valeurs, statuts, actions et pratiques.
- 2.2 Pour le Collège gouvernemental, il y a consensus pour une **définition large du secteur**, au sens propre, **qui rassemble aussi bien des démarches entrepreneuriales solidaires que des entreprises**. Cette définition du grand ensemble de l'économie sociale et solidaire rassemble des organismes et des entreprises qui ont des identités, des finalités, des modes de fonctionnement et des stades de développement différents, mais qui sont unis par des valeurs et un projet commun. Le Collège gouvernemental est d'avis que les pouvoirs publics peuvent adapter leurs dispositifs pour tenir compte de cette diversité et de leurs principes propres.
- 2.3 L'analyse multicritère permettant aux pouvoirs publics de se prononcer sur le champ du secteur retient plusieurs indices ou critères qui doivent converger :
- La primauté de la personne sur le capital ;
  - La participation effective des membres, des salariés et des usagers ;
  - Un mode de gestion démocratique ;
  - Une propriété collective et une impartageabilité du patrimoine ;
  - Des produits ou services ayant une dimension économique et une utilité sociale par les caractéristiques du produit, du public visé ou du prix.
- 2.4 Le Collège gouvernemental propose de retenir le principe d'un label ou d'une accréditation prenant en compte ce faisceau d'indices. La question du mode d'attribution de ce label reste ouverte pour l'organisation du rôle respectif de l'État et du secteur.

- 2.5 Le rôle de l'État n'est pas d'intervenir directement dans les entreprises mais de créer un environnement favorable par l'adoption, l'amélioration, l'aménagement d'un cadre juridique adapté, la mise en place de mesures d'accompagnement et d'outils de développement de même que la mise en œuvre de modalités de contrôle et d'évaluation.

### **3. Gouvernance publique et économie sociale et solidaire**

#### 3.1 Comment l'État doit-il structurer ses interventions ?

3.1.1 L'État doit commencer par mieux mobiliser ses membres, politiques ou administratifs, et dégager des moyens de sensibilisation, d'information et de formation adaptés aux différents niveaux.

3.1.2 L'État doit mettre en place des modes de fonctionnement reposant sur la transversalité et l'interministérialité :

- un Comité interministériel de l'économie sociale et solidaire soit du rang des ministres, soit du rang des fonctionnaires ;
- un renforcement des coopérations entre les ministères à vocation économique et les ministères à vocation sociale ;
- une instance politique clairement identifiée ainsi qu'une instance administrative de coordination.

3.1.3 De façon comparable aux politiques conduites en faveur du secteur privé classique, l'État peut recourir aux politiques budgétaire, fiscale, sociale et éducative en vue d'appuyer le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

3.1.4 Par ailleurs, l'État peut contribuer utilement à financer et à favoriser le transfert de bonnes pratiques à partir des expériences significatives.

3.1.5 L'État doit être en mesure d'identifier et de mesurer les masses budgétaires affectées au développement de l'économie sociale et solidaire. La question de savoir s'il faut prévoir une enveloppe budgétaire unique et spécifique ou plutôt promouvoir la prise en compte du champ de l'économie sociale et solidaire dans chacun des budgets ministériels reste ouverte.

#### 3.2 Comment l'État doit-il se concerter avec les acteurs ?

3.2.1 La concertation et la mise en œuvre d'un partenariat reposent sur une claire identification et une répartition des rôles de chacun. L'État doit respecter l'indépendance des acteurs et leur liberté d'entreprendre, mais il reste le garant de l'intérêt général.

3.2.2 L'État doit mettre en place des lieux de concertation avec les acteurs, tant au plan national que territorial, qui soient représentatifs, reconnus et intersectoriels.

3.3 Comment l'État doit-il évaluer l'impact de ses interventions ?

3.3.1 Le Collège gouvernemental retient une distinction claire :

- d'une part, entre les objectifs et outils d'auto-évaluation des entreprises (bilan sociétal par exemple) et l'évaluation de l'impact des propres interventions de l'État ;
- d'autre part, entre les actions de contrôle ou de reddition des comptes (respect de la légalité et de la conformité) et les actions d'évaluation (contribution à l'emploi, au développement durable, à la lutte contre les exclusions).

3.3.2 Le Collège gouvernemental franco-québécois souligne la nécessité de rassembler et de développer des moyens d'information et d'évaluation, en particulier au plan statistique, qui permettent d'éclairer l'impact des actions de l'État.

## 4. Animation territoriale

4.1 Le Collège gouvernemental considère que l'économie sociale et son développement reposent sur des actions menées au plan territorial. En effet, il s'agit d'une économie orientée sur la réponse à des besoins s'exprimant d'abord au niveau local.

4.2 Le développement de l'économie sociale et solidaire a besoin de s'inscrire dans la cohérence et dans la continuité. À cet égard, l'inscription d'une stratégie de développement du secteur à l'intérieur de plans locaux et régionaux de développement constitue une avancée significative.

4.3 Le Collège est favorable aux regroupements sectoriels, régionaux ou nationaux de l'économie sociale et solidaire. Mais pour optimiser l'action du secteur, il faut aller plus loin en favorisant la synergie et la mise en réseau des différents intervenants du secteur. À titre d'exemple, au Québec, l'État a provoqué ce rapprochement en confiant aux centres locaux de développement et aux conseils régionaux de développement des mandats précis en matière de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

4.4 Compte tenu de ces considérations, le Collège gouvernemental propose de moduler les actions de l'État en matière d'économie sociale et solidaire en fonction des responsabilités propres à chacun des paliers d'intervention :

**Le palier local :**

Le Collège gouvernemental propose que l'État y consacre l'essentiel de ses efforts budgétaires dans le but de soutenir le démarrage, la consolidation et l'expansion des entreprises d'économie sociale et solidaire, puisque c'est au niveau local que se concrétisent les projets. Le Collège souhaite que les liens et les partenariats avec les autorités locales, portant sur des objectifs d'économie sociale et solidaire soient renforcés.

**Le palier régional :**

Le Collège gouvernemental considère le palier régional comme le lieu privilégié de concertation des intervenants et de planification du développement. Le Collège est d'avis qu'une telle démarche implique la mise en place de mécanismes souples et adaptés aux différentes réalités régionales.

**Le palier national :**

Enfin, le Collège considère ce palier comme celui où se définissent les orientations, les instruments juridiques et réglementaires de même que les programmes de nature à soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire. Selon le Collège, les partenaires de la société civile doivent être associés à cette démarche.

**5. Soutien au développement des ressources humaines**

- 5.1 Le Collège gouvernemental considère essentiel de soutenir la formation des ressources humaines au sein des entreprises de l'économie sociale, et ce, dans une perspective de formation continue.
- 5.2 Pour définir les outils nécessaires et mettre en place une stratégie de formation, l'État doit pouvoir compter sur un interlocuteur désigné en mesure de faire valoir les besoins de la main-d'œuvre du secteur.
- 5.3 Le Collège gouvernemental convient par ailleurs que l'État est soucieux de l'importance de la formation des dirigeants des entreprises, autant des gestionnaires que des administratrices et administrateurs.

**6. L'inscription de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques d'éducation**

Le Collège gouvernemental souligne la nécessité d'un véritable éveil à l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble du système éducatif. Conséquemment, il propose d'inscrire l'économie sociale dans les programmes publics d'enseignement, tant au niveau secondaire

qu'au niveau supérieur, afin que soient mis en évidence l'histoire du développement de l'économie sociale et solidaire, les valeurs qui animent ce mode de développement, sa contribution au développement social et territorial, économique et culturel de nos sociétés et l'essence de l'action d'entreprendre collectivement et solidairement une démarche qui conjugue production de biens et services et finalité sociale. Ceci passe par un renforcement des liens entre les ministères chargés de l'éducation et de la formation et ceux chargés de l'économie sociale et solidaire.

## IV - Rapport du Collège syndical

### *Des choix et des actes solidaires*

Dans le cadre du projet de coopération France-Québec en économie sociale et solidaire, il a été convenu par le Collège syndical (composé de représentants de la CFDT et de la CSN) d'engager une démarche comportant deux étapes :

- Dans un premier temps, identifier des expériences syndicales qui innovent en matière de solidarité et qui soulèvent une réflexion stratégique sur l'évolution du syndicalisme face aux nouvelles réalités économiques et sociales ;
- Dans un deuxième temps, amorcer une réflexion sur le renouvellement des stratégies syndicales en matière de développement solidaire et l'engagement du syndicalisme dans l'économie sociale et solidaire.

La CSN et la CFDT ont ainsi produit une vingtaine de fiches sur autant d'initiatives syndicales qui illustrent à leur manière les actions menées par leurs organisations pour contrer les licenciements et développer l'emploi, tisser des solidarités au niveau régional et local, soutenir l'entrepreneuriat collectif, favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, combattre la précarité et l'absence de protection sociale, construire de nouvelles solidarités entre les salariés et ceux qui sont en marge ou carrément exclus du marché du travail, etc.

Le présent document est une contribution à la deuxième étape de ce projet de coopération.

### **Un monde en transformation**

Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de changements fondamentaux ont amené la CFDT et la CSN à actualiser leurs revendications et leurs projets de société de même qu'à réviser leurs stratégies.

Au tournant des années 1980, à la suite d'une première récession, on a pris conscience que le taux de chômage élevé devenait une réalité permanente, que le marché du travail était en mutation profonde. L'exclusion, la pauvreté et la précarité affectaient une partie grandissante de la population. L'économie subissait des modifications structurelles. On assistait au déclin relatif du secteur manufacturier et à la montée du secteur tertiaire, qui devenait le moteur de l'économie.

Les conditions de la concurrence se sont modifiées. Le capital financier et spéculatif domine l'économie. Le capital industriel est lui-même menacé. De plus, on assiste à une révolution technologique qui porte en elle le potentiel de transformer profondément les conditions de travail et de vie, de modifier les processus de production et de consommation. Mondialisation de l'économie, globalisation des marchés, déréglementation, privatisation

sont de nouvelles réalités économiques le plus souvent présentées comme inéluctables dans un discours néolibéral qui devient dominant. Le Marché Commun, devenu Union européenne, montre que la construction de notre environnement dépend de nous et que le pire n'est jamais sûr.

Tout cela entraîne des conséquences politiques et sociales qui soulèvent de nouveaux débats et de nouveaux conflits et qui appellent de nouvelles réponses. Les marges de manœuvre de l'État sont réduites. Les finances publiques connaissent aujourd'hui un certain redressement mais ne sont pas pour autant assurées à long terme. Les programmes sociaux sont difficilement arrachés (CMU, PARE, RTT, etc.) et dans d'autres cas sont réduits ou menacés (assurance-chômage, assistance sociale, etc.).

Dans ce contexte, le mouvement syndical n'est pas resté sans rien faire. Il a pris des initiatives pour agir à la fois sur les lieux du travail et hors des milieux de travail, élargir son action aux différentes dimensions des conditions de vie des personnes et des communautés, en alliance avec les autres composantes de la société civile engagées dans le développement social. Les organisations sont de nouveaux mobilisées dans la syndicalisation, avec des résultats principalement dans le secteur privé.

L'emploi, la lutte contre l'exclusion et la recherche de nouvelles régulations deviennent les principales priorités.

## **À économie plurielle, stratégie adaptée**

En réalité, le modèle de développement auquel se réfèrent la CSN et la CFDT interpelle les responsabilités gouvernementales de même que celles des diverses composantes de la société civile et repose sur l'engagement des différents acteurs socio-économiques. Il n'est ni souhaitable ni productif sur le plan social que toute initiative en matière de développement soit tributaire des seules fonctions de l'État. Nous n'avons jamais revendiqué le «tout à l'État». Il n'est pas plus acceptable socialement que toute initiative de développement relève et dépende de la seule logique du marché.

Toutefois, dans le contexte actuel, il faut aussi parler de stratégies diversifiées. Afin que le développement économique produise du développement social et démocratique, il est nécessaire que les stratégies se déploient à plusieurs niveaux :

- par l'action des salariés et de leur syndicat afin de favoriser un meilleur contrôle de la gestion des entreprises et de l'organisation du travail ;
- par la mobilisation des collectivités dans les localités et les régions afin qu'elles disposent de moyens pour prendre en charge leur développement ;
- par la vigilance et les pressions du syndicalisme et de la société civile afin que l'État assume ses fonctions de régulation de l'activité économique et de redistribution de la richesse.

Dans un contexte de « globalisation » des marchés, il est aussi essentiel que des solidarités se construisent à l'échelle internationale afin qu'émerge une conception différente de la mondialisation. Cette conception pour laquelle nous luttons avec nos organisations internationales intègre le bien-être des populations et le renforcement des droits démocratiques.

C'est dans ce cadre stratégique élargi que se situe toute la pertinence de l'économie sociale et solidaire, non comme panacée mais comme contribution essentielle à l'élargissement des espaces démocratiques.

## **Propositions**

### **Articulation des politiques de développement sectoriel et territorial**

Il apparaît impensable d'aborder le développement des collectivités (locales et régionales) sans considérer l'inscription des politiques sectorielles dans le territoire ou impact de ces politiques sur celui-ci. Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire qui agit, par définition, à partir d'un territoire et d'un milieu est aussi porteuse de perspectives sectorielles. Cette nécessaire articulation du sectoriel et du territorial interpelle le déploiement des politiques publiques. Elle interpelle également nos organisations qui interviennent au plan national sur des questions d'intérêt général et dont les principales composantes agissent, en matière de développement, à partir de leur réalité sectorielle (les fédérations) et à partir de leur réalité régionale (conseils centraux, unions régionales). Entre l'État et le marché, nos organisations travaillent à animer la société civile. La construction d'un espace contractuel autonome où les acteurs économiques et sociaux organisent leurs confrontations et assument leurs responsabilités est maintenant d'actualité.

### **Dans le cadre des politiques publiques**

Il est aussi impérieux que l'économie sociale et solidaire soit définie de manière à inclure les entreprises solvables et partiellement solvables comme les entreprises ou organismes offrant des services par définition non solvables. Conséquemment, le soutien public à l'économie doit se fonder non seulement sur des critères de rentabilité économique, mais aussi sur des critères de rentabilité sociale (création d'emploi, réponses à des besoins sociaux, production de cohésion sociale, etc.) et de développement durable. C'est ce que mettent de l'avant les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les efforts et les moyens consentis au développement des entreprises privées dans le cadre des politiques de l'emploi doivent aussi être accessibles aux entreprises d'économie sociale et solidaire dans le respect de leur mission et de leur autonomie de gestion.

### **Les missions de service au public, les services publics**

Dans les secteurs névralgiques, que cerne la mission des services publics, l'intérêt général exige une prise de responsabilité publique qui doit demeurer sans équivoque.

Il n'est pas acceptable de sacrifier la modernisation du service public en lui opposant l'économie sociale et solidaire. Les deux sont complémentaires. L'État doit donc impliquer les partenaires sociaux et associatifs dans l'élaboration des politiques sociales.

La reconnaissance des partenaires sociaux et leur implication dans l'élaboration des lois, comme cela se pratique maintenant au niveau européen, sont liées au développement de la démocratie participative et à la nouvelle gouvernance.

### **Présence syndicale au sein et auprès de l'économie sociale et solidaire**

Le droit syndical et le droit d'association sont des droits fondamentaux reconnus par les lois et les chartes. Ce sujet soulève des interrogations parmi les acteurs de l'économie sociale et aussi chez certains acteurs syndicaux à cause de la nature et des caractéristiques de ces entreprises. Pourtant, des expériences démontrent que la syndicalisation dans ce type d'entreprises a contribué à réduire la précarité, à consolider le cas échéant un soutien public, à y valoriser et stabiliser les emplois. La syndicalisation et les formes de représentation syndicale posent les mêmes défis que dans les PME et les TPE.

Les exigences du syndicalisme et de l'économie sociale pour plus de social et de démocratie dans l'entreprise et dans la société nécessitent de leur part une reconnaissance réciproque. La place du syndicalisme dans l'économie sociale et solidaire est légitime. Elle doit être consolidée et renforcée, dans certains cas elle reste même à construire.

Au Québec, afin d'éviter tout malentendu, il serait pertinent qu'un débat sur la place du syndicalisme au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire s'organise parmi les acteurs syndicaux et ceux de l'économie sociale. Ce débat doit s'appuyer sur la reconnaissance de la finalité particulière de l'entreprise d'économie sociale de même que la reconnaissance que le rapport employeur-employés existe au sein de l'entreprise de l'économie sociale.

En France, le protocole d'accord constitutif du Groupe de Dialogue social transversal de l'Économie sociale signé entre les organisations syndicales et l'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'Économie sociale est un premier engagement positif.

### **À l'échelle internationale : le développement de nouvelles solidarités**

À l'échelle internationale, le développement de nouvelles solidarités est confronté à la construction de l'Europe et à la mise en place de nouveaux espaces économiques au niveau des Amériques. Le syndicalisme, tout comme l'économie sociale et solidaire, doit être un interlocuteur reconnu de ces nouvelles constructions économiques et sociales.

Le dialogue social élaboré par les partenaires sociaux est un des éléments pouvant participer au développement du dialogue civil souhaité par les Nations Unies et la Commission européenne.

Dialogue social et dialogue civil sont complémentaires. Il faut poursuivre le travail de réflexion sur le dialogue social territorial et ses liens avec le dialogue civil. C'est une des thématiques qui nous confortent dans l'idée qu'il nous faut poursuivre le travail, les quatre collèges réunis. La réflexion sur une conception différente de la mondialisation, liée au dialogue social et civil, est indispensable dans le contexte.

## **Conclusion**

Après la lutte pour l'emploi et contre les exclusions, nous sommes maintenant plus mobilisés sur la question du développement durable orienté vers l'emploi et l'innovation sociale. La lutte pour l'emploi et pour la formation tout au long de la vie comme celle pour la justice sociale, à l'échelon local et mondial, se gagneront au prix d'investissements plus grands, plus partenariaux (nous ne sommes pas les seuls !).

**La poursuite de notre collaboration sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire doit se poursuivre entre la CSN et la CFDT.**

**Il est de notre responsabilité de l'élargir aux autres composantes du mouvement syndical et aux partenaires sociaux.**

**Des expériences décentralisées de fonctionnement en quatre collèges doivent être mises en place et favorisées.**

**TROISIÈME PARTIE**

**Objectifs, déroulement et bilan du projet**

## TROISIÈME PARTIE — OBJECTIFS, DÉROULEMENT ET BILAN DU PROJET

Après avoir brièvement rappelé les principaux objectifs du projet de coopération, le processus de travail qui a permis d'atteindre ces objectifs et les grandes étapes du projet, nous soulignerons les principales activités du Comité directeur et des collèges au cours des deux années qu'aura duré le projet.

### **I. Rappel des grands objectifs du projet et de la démarche retenue**

Tel que spécifié dans le devis du projet approuvé par le Comité directeur en juillet 1999, « *le collectif de coopération a pour mission de conduire une démarche qui, à son terme, permettra aux quatre collèges français et québécois de formuler pour leurs institutions respectives des recommandations visant la consolidation et le développement de l'économie sociale et solidaire*<sup>1</sup> ».

Afin de mener à bien ses travaux, le Comité directeur a convenu de constituer quatre collèges : un collège gouvernemental réunissant des représentants des pouvoirs publics, un collège réunissant des acteurs et des actrices de terrain de l'économie sociale et solidaire, un collège formé de responsables du mouvement syndical et un collège réunissant des chercheurs et des chercheuses.

Le Comité directeur a voulu que les collèges soient à la fois responsables du développement d'un axe particulier d'observation et porteurs de l'ensemble de la problématique. Rappelons très succinctement les champs de coopération dévolus à chacun des collèges.

**Le Collège des actrices et acteurs** : analyser les conditions concrètes d'émergence, de développement et de pérennisation des entreprises d'économie sociale et solidaire ; dégager des perspectives d'interaction et proposer des passerelles entre les diverses générations d'entreprises d'économie sociale et solidaire.

**Le Collège syndical** : préciser les diverses formes de partenariat qui favorisent l'innovation sociale et le développement de l'économie sociale et solidaire au sein du mouvement syndical ; déterminer de nouvelles pratiques d'alliance et de partenariat à tous les niveaux nécessitant l'aménagement de nouvelles politiques publiques.

**Le Collège gouvernemental ou des pouvoirs publics** : analyser l'impact des politiques publiques sur le développement de l'économie sociale et solidaire ; élaborer des recommandations d'aménagement de nouvelles politiques publiques favorables au développement de l'économie sociale et solidaire.

---

<sup>1</sup> Gérald Larose, *Projet de coopération franco-québécoise sur l'économie sociale et solidaire*, juillet 1999

**Le Collège des chercheuses et chercheurs :** élaborer une synthèse des nouvelles approches théoriques stratégiques et méthodologiques; analyser l'économie sociale et solidaire, telle qu'elle s'est déployée dans l'histoire récente, et en dégager les aspects pouvant conduire à l'élaboration de modèles de développement novateurs, à de nouvelles formes d'activités socioéconomiques et à la création d'emplois.

Il incombait à chaque collège de réaliser le mandat relié à leur champ propre de coopération tout en mettant à contribution les autres collèges. Soulignons que les réunions des membres du Comité directeur<sup>2</sup> ont constitué des moments clés de la démarche retenue : d'une part, elles ont permis à chacun des collèges de faire le point sur l'avancement de leurs travaux et de modifier leur plan de travail en conséquence; d'autre part, elles ont permis aux quatre collèges de mettre en commun leurs analyses et les résultats de leurs travaux et de collaborer en vue de l'atteinte de leurs objectifs propres et des objectifs communs à l'ensemble des collèges.

Dès le début du projet, chaque collège a défini son devis ou plan de travail ainsi qu'un calendrier des activités. Les travaux ont débuté à l'automne 1999 et se sont poursuivis jusqu'à la tenue d'une dernière réunion du Comité directeur à Paris à la fin de mai 2001. C'est au cours de cette réunion qu'ont été finalisés les rapports de chacun des collèges (voir Deuxième partie) ainsi que le rapport synthèse des quatre collèges (voir Première partie).

## ***II. Rappel des principales étapes du projet***

Le Comité directeur a été formé en février 1999 et les travaux ont été lancés officiellement le 19 mars de la même année, à Paris, par une entente sur la définition de l'objectif commun, le choix des champs de coopération et la création de quatre collèges.

Au cours de l'été 1999, chaque collège a élaboré son devis de travail; ces devis ont été adoptés par le Comité directeur lors d'une vidéoconférence tenue au mois de juillet. C'est à l'automne 1999 qu'ont commencé les travaux par la réalisation de la première étape des devis de travail, soit la constitution de dossiers d'information par chaque collège et leur diffusion au sein de tous les collèges.

À l'origine, les travaux devaient se réaliser au cours de l'an 2000 et prendre fin avec le dépôt d'un rapport aux premiers ministres à la fin de mars 2001. Très tôt, en mars 2000, le calendrier des activités a été modifié pour une première fois à la demande de la délégation française, de sorte que la fin du projet a été reportée de six mois, soit à la fin septembre 2001. La demande de la délégation française de modifier le calendrier était justifiée par l'organisation et la tenue, dans toute la France au cours de l'hiver et du printemps 2000, de consultations régionales sur l'économie sociale et solidaire.

Le calendrier de travail avait donc été modifié en conséquence. Cependant, les responsables du projet étaient conscients que, en l'absence d'autres ajustements au calendrier, ces

---

<sup>2</sup> Quatre réunions : Montréal (mars 2000), Paris (septembre 2000), Montréal (février 2001) et Paris (mai 2001).

changements auraient pour conséquence d'engendrer des dépassements budgétaires importants. Ainsi, dans le but de se conformer au budget disponible, deux modifications supplémentaires ont été apportées au projet. La première, qui donnait suite à une recommandation de la délégation française, a eu pour effet de réduire de 40 à 25 le nombre de participantes et de participants aux rencontres élargies (une au Québec et une en France) prévues au calendrier. Il s'agit du nombre de participants dont les dépenses de séjour seraient assumées à même le budget du projet. La deuxième modification, effectuée à la demande de la délégation québécoise, a été de ramener la date de la fin du projet du 30 septembre au 30 juin 2001. Les dates des réunions des délégations élargies ont ainsi été modifiées en conséquence. Le tableau ci-dessous présente les principales étapes du projet telles qu'elles avaient été prévues originellement et telles qu'elles se sont réellement réalisées en raison des changements apportés.

	<b>Calendrier initial</b>	<b>Calendrier modifié</b>
Mars 1999	Lancement des travaux	Lancement des travaux
Mars 2000	Réunion du Comité directeur au Québec	(aucun changement)
Juin 2000	Rencontre des délégations élargies au Québec	Rencontre reportée à février 2001 Vidéoconférence du Comité directeur
Septembre 2000	Aucune rencontre	Réunion du Comité directeur en France
Décembre 2000	Rencontre des délégations élargies en France	Rencontre reportée à mai 2001
Février 2000	Aucune rencontre	Rencontre des délégations élargies au Québec
<b>Mars 2001</b>	<b>Dépôt du rapport final</b>	Dépôt reporté à juin 2001
Mai 2001	Aucune rencontre	Rencontre des délégations élargies en France
Juillet 2001	—	<b>Dépôt du rapport final</b>

### **III. Bilan**

Dans cette partie est présentée l'une des réalisations du projet de coopération, soit la création d'un site Internet, et sont décrites les principales activités du Comité directeur et des quatre collèges depuis la première rencontre du Comité directeur en mars 1999, à Paris.

#### **1. Création d'un site Internet**

Selon les vœux du comité de direction, une de ses premières tâches a été la création d'un site Internet pour le projet de coopération. Le site, qui a été lancé officiellement au mois de mars 2000, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.unites.uqam.ca/econos/>

En créant un tel site, le Comité directeur poursuivait deux objectifs. Le premier était d'encourager l'échange et le partage de l'information entre les partenaires du projet et entre les différents collèges. Avec ce site Internet, les partenaires du projet allaient donc obtenir facilement et rapidement des informations portant sur la réalité de l'économie sociale et solidaire en France et au Québec. Le contenu du site est composé de documents descriptifs et d'analyses sur l'économie sociale et solidaire produits par les différents organismes partenaires et des textes issus directement des travaux des différents collèges. Par exemple, on trouve sur le site des documents tels que le rapport *Osons la solidarité* déposé au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996 et le rapport synthèse des consultations régionales de l'économie sociale et solidaire qui se sont tenues en France au printemps 2000. On peut aussi y consulter les textes qui ont servi aux travaux des réunions conjointes des membres du Comité directeur, des documents issus de ces travaux ainsi que les plans de travail des collèges. Le site contient aussi une liste de liens vers les sites des organismes et institutions membres des différents collèges et de plusieurs documents qu'ils ont publiés.

Le deuxième objectif recherché par la mise sur pied du site Internet était de donner une visibilité au projet, plus particulièrement auprès des acteurs et des actrices de l'économie sociale et solidaire qui utilisent Internet. Ainsi, le site contient la présentation détaillée du projet de coopération, incluant les objectifs généraux, les objectifs de chaque collège, les principales étapes de réalisation et une présentation des partenaires. On y trouve aussi une bibliographie détaillée de l'économie sociale et solidaire de même qu'une liste de liens vers les sites des partenaires du projet et d'autres sites en économie sociale et solidaire en Europe et en Amérique du Nord. Le ministère français de l'Emploi et de la Solidarité a aménagé un lien vers notre site à partir de son propre site Internet et plusieurs centres de recherche québécois qui s'intéressent à la question de l'économie sociale et solidaire ont accepté d'inclure l'adresse de notre site dans leur liste de liens.

Le site Internet du Projet France-Québec est mis à jour sur une base régulière par François Aubry de l'Université du Québec à Montréal.

## **2. Activités du Comité directeur et des collègues**

Depuis la première rencontre du Comité directeur à Paris en mars 1999, les membres québécois du Comité directeur se sont réunis dix fois et les membres français à huit reprises. Le Comité directeur a tenu sept réunions, dont deux sous forme de vidéoconférence. De plus, deux réunions importantes des délégations conjointes élargies ont eu lieu, la première au Québec en février 2001, la deuxième en France en mai 2001.

Nous présentons dans les pages qui suivent une brève description des principaux événements qui ont marqué le déroulement du projet de coopération et qui ont constitué autant d'étapes dans la réalisation des objectifs et des plans de travail des collègues. Il s'agit des deux réunions du Comité directeur à Montréal et à Paris tenues en mars et en septembre 2000 ainsi que des deux réunions des délégations élargies qui ont eu lieu à Montréal et à Paris en février et en mai 2001.

### **a) Réunion du Comité directeur à Montréal (mars 2000)**

Une rencontre du comité de direction franco-québécois a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal du 6 au 10 mars 2000. Outre une vidéoconférence tenue à l'été 1999, il s'agissait de la deuxième réunion de l'ensemble des membres des quatre collègues depuis le lancement du projet en mars 1999.

Les séances de travail ont permis aux collègues d'échanger sur la réalité de l'économie sociale et solidaire au Québec et en France et sur les spécificités de leur modèle respectif. Un temps avait été réservé pour permettre à chacun des collègues d'élaborer leur plan de travail et d'en planifier les principales étapes de réalisation. Au cours de la réunion, les membres des délégations ont exprimé le vœu que le projet de coopération soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des premiers ministres Jospin et Bouchard, laquelle était prévue pour le mois d'avril. Un rapport a donc été préparé pour les premiers ministres en vue de cette rencontre.

La réunion a aussi permis de présenter le contenu du site Internet en préparation.

Une journée entière a été consacrée à la visite d'expériences de terrain, principalement dans la région de Québec : une caisse d'économie, une corporation de développement économique communautaire, une coopérative de randonnée en traîneaux à chiens. Des rencontres ont eu lieu entre les membres du Collège gouvernemental et des représentants de la Direction des coopératives au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec à propos des statuts juridiques des entreprises d'économie sociale.

La semaine s'est terminée par une rencontre de bilan en présence de M. Ghislain Croft, directeur général de la coopération et de l'aide internationale au ministère des Relations internationales du Québec.

## **b) Réunion du Comité directeur à Paris (septembre 2000)**

Située à mi-parcours du projet de coopération, la rencontre de septembre à Paris a revêtu une très grande importance. Elle a en effet permis aux membres du Comité directeur de revoir les plans de travail de chacun des collègues afin de les enrichir et de planifier concrètement les prochaines étapes du projet en s'assurant de mettre en place tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs. On s'entendait pour profiter le plus possible de ces réunions conjointes afin de faire avancer le travail des collègues. C'est ainsi que, au moment des discussions préparatoires à la réunion de Paris, les membres du Comité directeur se sont assurés qu'un maximum de temps soit réservé aux travaux des collègues et à la planification des prochaines étapes du projet, en particulier la réunion de février, au Québec, des délégations élargies.

Le bilan qui a été fait par les participants et participantes de la semaine de travail à Paris a été extrêmement positif. Non seulement les collègues ont-ils consacré le temps nécessaire à clarifier et à enrichir leurs plans de travail, mais les délégués ont pu échanger de manière extrêmement fructueuse — entre eux et avec des personnes ressources présentes pour l'occasion — sur des sujets que certains considéraient comme étant tout à fait fondamentaux pour la reconnaissance et le développement de l'économie sociale et solidaire.

Les réunions plénières du Comité directeur des lundi et mardi matin ont permis de rencontrer le secrétaire d'État à l'Économie solidaire de même que différents intervenants et intervenantes extérieurs. Il a été question de la politique du gouvernement français en faveur de l'économie sociale et solidaire. On a également examiné le cadre historique et juridique de l'économie sociale et solidaire en France et au Québec de même que le portrait quantitatif du secteur. Les enjeux territoriaux ont aussi été étudiés à travers les politiques contractuelles et l'organisation territoriale.

Lors de la préparation de la réunion de Paris, il avait été établi que la question de l'évaluation des expériences en économie sociale et solidaire constituait un point d'intérêt majeur. Dans le cadre de nos travaux, une réunion particulièrement riche et dense a cherché à mesurer l'apport spécifique de l'économie sociale et solidaire et à identifier des outils d'évaluation qui ont été développés au Québec et en France.

La visite d'expériences de terrain à Poitiers et à Niort ont permis de mesurer l'importance de l'économie sociale et solidaire dans cette région :

- rencontre avec des représentants du Conseil régional, de la Chambre régionale de l'économie sociale, du Conseil économique et social régional, des services de l'État (Droit des femmes) ;
- visite de la Coopérative sur la sécurité routière (École de conduite française), de la MAIF (Mutuelle d'assurance des personnels de l'éducation), de la Chambre d'agriculture, de la bourse de l'emploi ADEFA ainsi que d'IRIS, une association d'insertion par l'activité économique.

La journée de jeudi a été consacrée aux travaux des quatre collèges qui ont rédigé séparément leur proposition de travail, en particulier pour la période d'octobre à février 2001. Le Comité directeur s'est réuni le vendredi 29 septembre pour faire la synthèse de la semaine et établir son programme de travail ultérieur.

### **c) Réunion des délégations élargies à Montréal (février 2001)**

Du 5 au 9 février 2001, une vingtaine de délégués et déléguées français se sont rendus à Montréal afin d'échanger sur l'économie sociale et solidaire avec autant de délégués et déléguées québécois. Il s'agissait de la première réunion des délégations élargies.

La semaine a surtout été consacrée à des séances de travail, soit en délégations élargies, soit en comité directeur restreint. Afin d'étendre le rayonnement de nos discussions, un débat public a aussi été organisé le jeudi 8 février autour du modèle de développement et de la position stratégique du Chantier de l'économie sociale. Plus de deux cents personnes ont assisté à ce débat auquel ont participé Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale, Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins, Diane Gaudet, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif du Québec, Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, Gérald Larose, directeur du projet de coopération, et Hugues Sibille, délégué interministériel à l'Innovation sociale et à l'Économie sociale et représentant du gouvernement français au sein du projet de coopération.

Lors de la préparation de cette semaine d'activité, le Comité directeur avait voulu qu'un maximum de temps soit consacré aux débats et aux échanges au sein des délégations élargies, sans pour autant que soient négligés les travaux du Comité directeur restreint, lesquels étaient nécessaires pour planifier les dernières étapes d'un projet qui devait être mené à terme pour la fin de juin 2001.

Outre les questions du modèle de développement et de la position stratégique du Chantier de l'économie sociale qui ont fait l'objet du débat public du jeudi, le Comité directeur a voulu organiser des échanges autour de trois sujets qu'il jugeait essentiels pour la suite des travaux :

- les relations entre l'État et l'économie sociale et solidaire ;
- le développement d'une grille d'évaluation des projets et des expériences en économie sociale et solidaire ;
- l'importance du réseautage pour l'émergence, la consolidation et le développement des projets.

C'est dans le cadre de cette dernière séance de travail qu'ont été dévoilés les résultats d'une recherche initiée par le Collège des acteurs et actrices sur la détermination des passerelles entre la vieille et la nouvelle économie sociale en France et au Québec. Deux autres projets de coopération entre la France et le Québec ont aussi été discutés à cette occasion : le premier concerne le réseau des ressourceries, le second la revitalisation de territoires régionaux.

Comme ce fut le cas lors des réunions conjointes précédentes, une journée entière a été consacrée à des visites d'entreprises et d'associations d'économie sociale, cette fois dans la

région de Trois-Rivières. Les délégués ont eu l'occasion de rencontrer les responsables du Centre local de développement de Francheville en présence du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce du Québec et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Guy Julien. Ils ont aussi visité une coopérative forestière, un centre de la petite enfance, une entreprise d'aide domestique ainsi qu'une association de microcrédit.

Le Comité directeur s'est réuni à deux reprises au cours de cette semaine d'activité. Les responsables de chaque collège ont donc eu l'occasion de faire état de l'avancement du plan de travail de leur collège respectif depuis la dernière réunion à Paris au mois de septembre.

Le Comité directeur s'est aussi penché sur la planification de la phase finale du projet de coopération, c'est-à-dire l'élaboration d'un échéancier serré et la planification de la réunion des délégations élargies prévues pour le mois de mai à Paris.

La réunion de Paris devait avoir pour objectif de faire la synthèse des travaux et d'élaborer diverses propositions qui seraient intégrées au rapport final en incluant des perspectives de collaboration future entre la France et le Québec dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

#### **d) Réunion des délégations élargies à Paris (mai 2001)**

Pendant une semaine, les 35 membres de la délégation québécoise, laquelle comprenait dix membres du Comité directeur, ont travaillé et échangé avec leurs homologues français de l'économie sociale et solidaire. À cette occasion, Mme Diane Gaudet, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif du Québec, dirigeait la délégation québécoise du Collège gouvernemental.

L'importance de la délégation québécoise montre l'intérêt que suscite ce projet dans le milieu de l'économie sociale et solidaire au Québec.

#### **La rédaction des rapports aux premiers ministres**

Le Comité directeur s'était fixé comme objectif prioritaire de la semaine à Paris de rédiger des recommandations aux premiers ministres français et québécois. Pour ce faire, chacun des quatre collèges (gouvernemental, syndical, chercheurs et chercheuses, acteurs et actrices) avaient préparé et diffusé au moins deux documents préparatoires pour les délégations française et québécoise.

La méthode de travail adoptée consistait, dans un premier temps, à ce que chaque collège rédige en petit comité un texte de quatre pages comprenant les principaux constats et propositions. Le mercredi 30 mai au matin, ces textes ont été présentés et discutés avec l'ensemble des délégués québécois et français, ce qui a permis à chaque collège d'ajuster les contenus de son texte en tenant compte des remarques et des critiques. Une fois la rédaction terminée, tous ces textes ont été examinés par le Comité directeur le jeudi 31 mai après-midi. Les éléments communs de définition et les recommandations transversales ont alors été dégagés. Hugues Sibille et Gérald Larose, les deux responsables des délégations, se sont isolés pour rédiger le rapport synthèse qui a été débattu et amendé par le Comité

directeur durant la journée du vendredi 1<sup>er</sup> juin. Cette méthode de validation progressive par étapes a permis d'aboutir à des recommandations communes<sup>2</sup> sans esquiver les discussions et les désaccords. En outre, elle a permis aux délégués québécois et français qui n'étaient pas membres du Comité directeur de participer activement à ces discussions.

### **Les visites d'initiatives, les échanges et les rencontres**

Outre le rapport, plusieurs moments d'échange et de visite avaient été programmés, notamment pour les non-membres de la délégation québécoise.

Le lundi 28 mai, Jean Gautier (CG SCOP) et Jacques Dughera (Fédération des Cigales) ont présenté la situation et les enjeux de l'économie sociale et solidaire en France. En fin de journée, le film *Coopérer pour entreprendre*, qui présente l'expérience de la coopérative de services Cap services, a été projeté en présence de sa directrice, Elisabeth Bost.

Le mardi 29 mai, les délégués français et québécois ont visité des initiatives et des entreprises d'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais (NPC). La journée a commencé au Conseil régional du NPC avec une présentation de Pierre de Saintignon sur la politique régionale en matière de création d'emplois et de soutien à l'économie sociale et solidaire. Ensuite, les échanges se sont poursuivis à Roubaix. Au programme : la Caisse solidaire (finance solidaire) ou la Cité de l'initiative (confection), un déjeuner à la mairie de Roubaix, puis l'Écloserie des Arts (coopérative multimédia), Extra Muros (coopérative de conseil) ou la Luciole (halte-garderie itinérante) et la Cité de l'emploi (projet de ressourcerie). La richesse des initiatives d'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais est indéniable, comme en ont témoigné en fin de journée Bernard Fautrez et Alain Ramage qui ont respectivement présenté l'Assemblée permanente d'économie solidaire (APES) et le Groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA).

À la demande de plusieurs membres de la délégation québécoise, un débat avec Patrick Viveret s'est tenu sur son rapport *Reconsidérer la richesse*. La journée s'est terminée par un débat public à la Maison de la mutualité sur le thème « Quel modèle de développement pour l'économie sociale et solidaire ? » Rassemblant environ 70 personnes, ce débat a permis à d'autres partenaires français de venir découvrir les enjeux québécois de l'économie sociale et solidaire et de dialoguer avec ses représentants et représentantes.

Le jeudi 31 mai, une présentation de la Politique de la ville et des initiatives socio-économiques situées dans les quartiers « sensibles » a aussi été organisée par Brigitte Ricci dans les locaux de la Délégation interministérielle à Ville (DIV), à Saint-Denis.

Par ailleurs, les délégués québécois qui n'étaient pas membres d'un Comité directeur ont profité de plusieurs plages de temps libre, prévues dans le programme, pour nouer des contacts et renforcer des partenariats, que ce soit dans les domaines des coopératives de production, des ressourceries, de la finance solidaire, de l'investissement éthique, du commerce équitable ou de l'entrepreneuriat collectif féminin. La semaine d'activité s'est terminée par un cocktail offert par le Délégué général du Québec à Paris.

---

<sup>2</sup> Voir « Synthèse et propositions », Partie I de ce rapport.

## CONCLUSION

Le projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire vient à peine de se terminer que l'on entrevoit déjà plusieurs retombées, dont certaines vont au-delà des objectifs spécifiques que les initiateurs s'étaient fixés. En effet, les nombreuses rencontres des membres du Comité directeur et des collègues ainsi que les réunions des délégations élargies ont été l'occasion pour plusieurs membres des délégations française et québécoise d'établir de nouveaux contacts et de consolider des relations déjà existantes avec différents acteurs et actrices au sein d'institutions des deux pays et de jeter les bases pour des échanges et de futurs projets de coopération.

Ainsi, le gouvernement français participera à la deuxième rencontre internationale sur la « globalisation » des solidarités, qui se veut la suite de la conférence internationale de Lima de 1996, rencontre qui se tiendra au Québec en octobre 2001. Le projet a aussi contribué à ce que le Québec soit beaucoup plus présent sur la scène européenne, comme le démontre la participation de la présidente du Chantier de l'économie sociale aux Rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire qui ont eu lieu à Tours en novembre 2000 ainsi que la participation d'une délégation québécoise, comprenant la ministre des Finances du Québec et la présidente du Chantier de l'économie sociale, à la Septième conférence européenne sur l'économie sociale qui s'est tenue à Gävle en Suède en juin 2001.

Ce projet de coopération n'est pas étranger à l'attention que porte le secrétaire d'État à l'économie solidaire en France, M. Guy Hascoët, à la position du gouvernement du Québec en matière de développement et de consolidation des entreprises de l'économie sociale. Il n'est pas étranger aussi à l'intérêt du gouvernement du Québec pour les discussions qui se déroulent en France sur la question de l'accréditation ou du label en économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne la diffusion des connaissances, la *Revue d'études coopératives, mutualistes et associatives* publiera dans un prochain numéro un texte produit par le Collège des chercheurs dans le cadre du projet de coopération (Yves Vaillancourt et Louis Favreau, « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire »).

Nous sommes aussi convaincus que le rayonnement du projet franco-québécois en économie sociale et solidaire aura des répercussions positives sur plusieurs autres projets de collaboration entre la France et le Québec.

## Composition du Comité directeur

### Pour la France

**Madeleine Hersent**, Agence pour le Développement de l'Economie Locale (ADEL)

**France Joubert**, Confédération française démocratique du travail (CFDT)

**Jean-Louis Laville**, Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA)

**Paul Picard**, Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA)

**Hugues Sibille**, Délégué interministériel, Délégation Interministérielle à l'Innovation et l'Économie sociale (DIES)

En France, la direction du projet était assumée par **Hugues Sibille** et la coordination par **Laurent Fraisse**, du CRIDA.

### Pour le Québec

**Gaëtan Beudet**, directeur, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉS-AC)

**Luc Labelle**, président-directeur général, Conseil de la coopération du Québec

**François Lamarche**, conseiller, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

**Nancy Neamtan**, présidente, Chantier de l'économie sociale

**Yvon Richer**, chargé de mission, ministère du Conseil exécutif du Québec

**Yves Vaillancourt**, Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Au Québec, la direction du projet était assumée par **Gérald Larose**, professeur invité à l'Université du Québec à Montréal, et la coordination par **François Aubry**, professionnel de recherche à l'Université du Québec à Montréal.